

RECONSTRUCTION HÔPITAL PSYCHIATRIQUE BOHARS

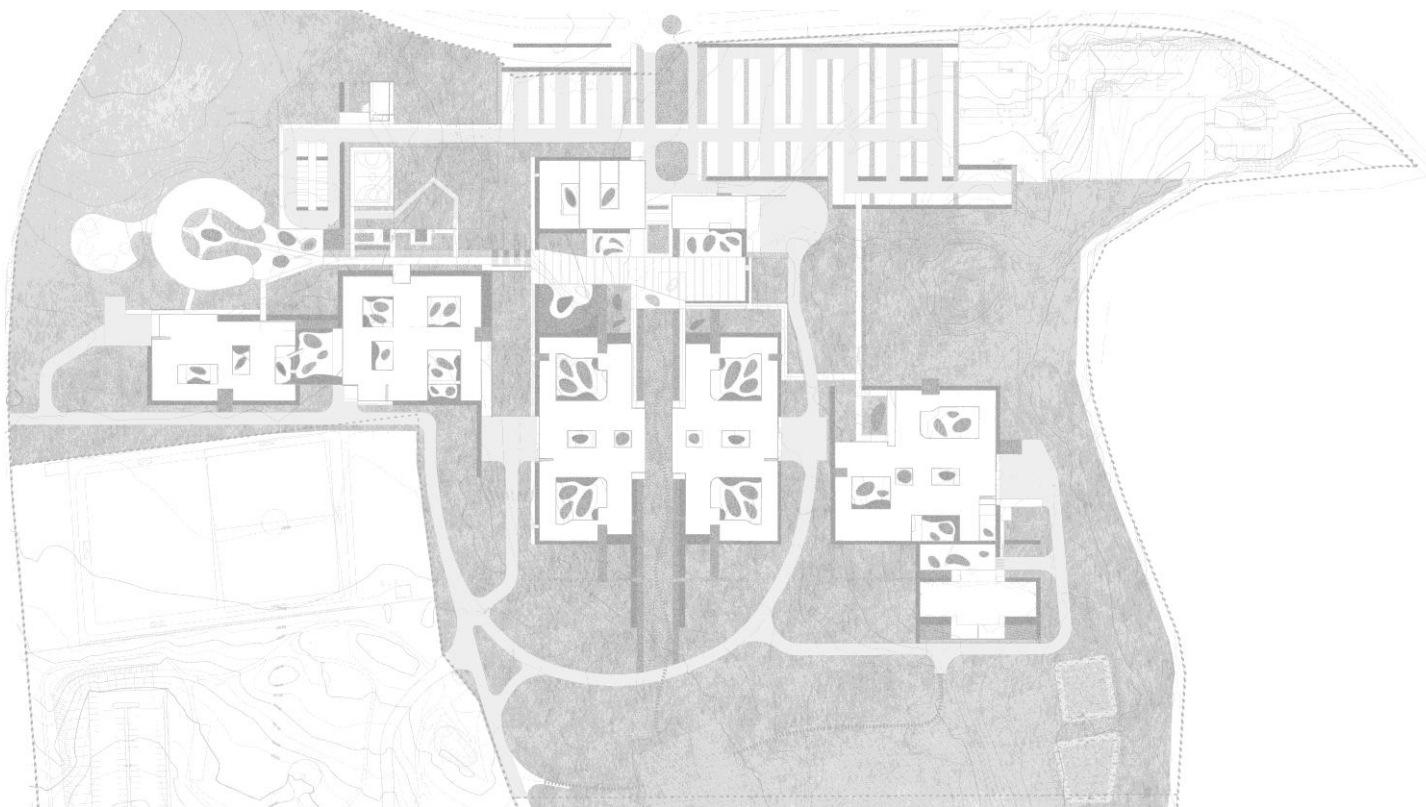
MAÎTRE D'OUVRAGE

CHU BREST
2 Avenue Foch
29609 BREST CEDEX



MAÎTRE D'ŒUVRE – MANDATAIRE

AIA ARCHITECTES
13 Boulevard Jean Monnet
56260 LARMOR PLAGE



ÉMETTEUR	PHASE	DATE	ÉCHELLE
AIA Ingénierie	DCE	03/2026	0/000

INTITULÉ DU DOCUMENT	CODE ÉMETTEUR	N° DU DOCUMENT	INDICE
CCTP - LOT REVETEMENT DE SOLS Partie B SOLS SCELLES - FAIENCE	AI	0220B	B

BUREAU DE CONTRÔLE	APAVE	37 avenue du baron Lacrosse 29803 BREST - 02 98 42 14 44
S.P.S.	VERITAS	
ASSISTANT MOA	A2MO	17 Boulevard de Berlin 44000 NANTES – 02 85 67 17 00
MANDATAIRE	AIA ARCHITECTES	13 boulevard Jean Monnet 56260 LARMOR PLAGE - 02 97 64 03 40
ARCHITECTE	AIA ARCHITECTES	13 boulevard Jean Monnet 56260 LARMOR PLAGE - 02 97 64 03 40
INGÉNIERIE	AIA INGÉNIERIE	7 boulevard de Chantenay 44100 NANTES - 02 40 38 13 13
ENVIRONNEMENT	AIA ENVIRONNEMENT	7 boulevard de Chantenay 44100 NANTES - 02 40 38 13 13
ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION	AIA INGÉNIERIE	7 boulevard de Chantenay 44100 NANTES - 02 40 38 13 13
PAYSAGES	AIA TERRITOIRES	7 boulevard de Chantenay 44100 NANTES - 02 40 38 13 13
COORDINATEUR SSI	ARMOR INGÉNIERIE	
ACOUSTICIEN	TECHNICONSULT	
OPC	AIA MANAGEMENT DE PROJETS	7 boulevard de Chantenay 44100 NANTES- 02 40 38 13 13



Numéro affaire	Projet	Phase	Bâtiment	Émetteur	Corps d'état	Type document	Niveau	N° du document
0846a21	BO	DCE	XX	AI	TCE	CCTP	XX	0220B

Rédigé par : Fabien JEANNES		Validé par : AIA Economie
Date	Indice	Modifications
02/2026	A	1 ^{ère} diffusion
03/2026	B	2 ^{ème} diffusion

CCTP REVETEMENTS DE SOLS SCELLES - FAIENCE

SOMMAIRE

1	PRESCRIPTIONS GENERALES	4
2	PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES	6
3	DESCRIPTION ET POSITION DES OUVRAGES	8
3.1	RECHARGE AU MORTIER DE CIMENT	8
3.2	SYSTEME D'ETANCHEITE LIQUIDE SOUS CARRELAGE	8
3.3	FEUTRE RESILIENT ACOUSTIQUE SOUS CHAPE	9
3.4	GRES CERAME COLLE - 20 x 20 CM - U4 P4S - ANTIDERAPANT R12	10
3.5	GRES CERAME COLLE 45 x 45 CM - U4 P4 - ANTIDERAPANT R11B	11
3.6	GRES CERAME COLLE - 45 x 45 CM - U4 P4 - ANTIDERAPANT R10A	12
3.7	FAIENCE EN GRES CERAME 20 x 40 CM	13
3.8	FAIENCE EN GRES CERAME 20 x 20 CM	13
3.9	SYSTEME DE PROTECTION A L'EAU SOUS FAIENCES	14
3.10	SIPHON DE SOL EN INOX - 200 x 200 MM	15
3.11	POSE CANIVEAU DE SOL EN INOX - 300 x 300 MM	15
3.12	MIROIR PLEXI ENCASTRE DANS FAIENCE	15
3.13	TRAPPES A CARRELER	16
	DETAILS DE PRINCIPE POUR LES REVETEMENTS DE SOL	16

1 PRESCRIPTIONS GENERALES

PRESCRIPTIONS GENERALES

Les travaux seront exécutés conformément aux règlements et prescriptions techniques en vigueur, au R.E.E.F. (Recueil des Eléments utiles à l'Etablissement et à l'Exécution des projets et marchés de bâtiments en France) et notamment :

AUX D.T.U. Documents Techniques Unifiés, et en particulier :

- DTU 26.2 (P14-201) : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
- DTU 52.1 (P61-202) : Revêtements de sol scellés
- DTU 52.2 (P61-204) : Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – pierres naturelles
- DTU 52.10 (P61-203) : Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé
- DTU 65.7 (P52-302) : Exécution de planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton
- DTU 65.14 (P52-307) : Exécution de planchers chauffants à eau chaude

AUX NORMES AFNOR (Association Française de Normalisation)

- NF P 05-011 : Revêtements de sol – Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance.

AUX AVIS ET DECISIONS DU CONTROLEUR TECHNIQUE

AUX DECISIONS DE LA COMMISSION PLENIERE DES ASSURANCES DE BIENS ET DE RESPONSABILITE

A LA REGLEMENTATION THERMIQUE RT 2012 / RE 2020

A LA REGLEMENTATION ACOUSTIQUE

A L'ARRETE DU 25 Avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé

AU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES d'exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol travaux neufs (Cahier CSTB N° 3634_V2) et rénovation (Cahier CSTB N° 3635_V2).

AU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES : Pose collée de revêtements céramiques – pierres naturelles – en travaux neufs dans les locaux P4 et P4S. (Cahier CSTB n°3526-V4 de juillet 2013) et rénovation de sols intérieurs dans les locaux P4 et P4S (Cahier 3530 V4 d'avril 2013)

AU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES des revêtements de sols intérieurs en carreaux céramiques de grand format et de format oblong collés au moyen de mortiers-colles dans les locaux P3 au plus en travaux neufs. Cahier CSTB N° 3666-V2, juillet 2013.

AU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES : système de protection à l'eau sous carrelage – Résine. Cahier CSTB N° 3756-V2, Aout 2017).

AU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES : système de protection à l'eau sous carrelage en nattes. Cahier CSTB N° 3788, Aout 2017).

AU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES : Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles - en rénovation de sols intérieurs dans les locaux classés P3 au plus - Cahier 3529_V4

AUX RECOMMANDATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE DES FABRICANTS

AUX DECISIONS de la Commission Plénière des Assurances de Biens et de Responsabilité

AU CCTP COMMUN à tous les corps d'état

RENOI VERS LE C.C.T.P. COMMUN

Les articles ci-après listés, sont décrits dans le C.C.T.P. commun et font l'objet d'une description particulière. Ces articles devront impérativement être pris en compte au titre du présent lot, soit :

Visite des lieux.
Environnement.
Eléments témoins.
Extension - surélévation.
Déchets de chantier.
Démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

CONTEXTE REGLEMENTAIRE RELATIF A LA PREVENTION DU RISQUE SISMIQUE

La prévention du risque sismique répond aux exigences des :
Arrêtés ministériels du 15 septembre 2014, du 19 juillet 2011 et du 22 octobre 2010 relatifs à la classification et aux règles de construction parasismiques applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ». Décrets d'application n°2010-1254 relatif à la prévention du risque sismique et n°2010-1255 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.
Guide de dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti

Ceci conduit aux hypothèses explicitées dans la partie suivante.

Hypothèses sismiques

Au sens de l'arrêté de prévention parasismique (du 22 octobre 2010) :

- Le bâtiment est situé en zone sismique faible, $a_{gr} = 0.7m/s^2$
- Il est classé en catégorie d'importance III, $\gamma_i = 1.2$
- L'internat est classé en catégorie d'importance II, le risque sismique n'est pas à prendre en compte.
- La classe géotechnique du site suivant rapports géotechniques est : sol A au sens de l'EC8.
- Pour l'analyse sismique, une analyse modale spectrale conforme à l'Eurocode 8 et utilisant le spectre de calcul pour l'analyse élastique sera réalisé.
- Les ouvrages sont conçus suivant l'Eurocode 8, suivant la classe de ductilité DCL.
- Le coefficient de comportement retenu est $q=1.5$.

MARQUAGE CE

Les Produits de construction comportant le marquage CE devront être conforme *au* Décret n° 2012-1489 du 27 décembre 2012.

La conformité des produits aux spécifications techniques harmonisées se manifeste par l'apposition du marquage CE sur le produit, sur son emballage ou sur les documents d'accompagnement du produit. C'est au producteur qu'il convient d'apposer le marquage CE.

Il est rappelé que le marquage CE obligatoire en vertu de la réglementation, ne saurait cependant se prévaloir à des exigences normatives et réglementaires nationales plus contraignantes.

FDES et ACV

Les matériaux ou produits proposés par l'Entreprise posséderont des Fiches de Données Environnementales et Sanitaires (FDES) ou une Analyse du Cycle de Vie (ACV) établies suivant la norme NFP 01-010.

LES REVETEMENTS CERAMIQUES devront répondre au cahier n° 3778_V2 – juillet 2018 du C.S.T.B : Revêtements de Sols céramiques – spécifications techniques pour le classement U.P.E.C.

PLACARDS

Les placards et petits locaux non numérotés seront traités par le présent lot avec les mêmes revêtements de sols que les locaux où ils ouvrent.

2 PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES

Démarche environnementale

L'opération de reconstruction hôpital psychiatrique Bohars suit une démarche HQE - Référentiel pour la qualité environnementale des bâtiments – Bâtiments tertiaires Millésime 2015.

Marquage CE

Les Produits de construction comportant le marquage CE devront être conforme au Décret n° 2012-1489 du 27 décembre 2012.

La conformité des produits aux spécifications techniques harmonisées se manifeste par l'apposition du marquage CE sur le produit, sur son emballage ou sur les documents d'accompagnement du produit. C'est au producteur qu'il convient d'apposer le marquage CE.

Il est rappelé que le marquage CE obligatoire en vertu de la réglementation, ne saurait cependant se prévaloir à des exigences normatives et réglementaires nationales plus contraignantes.

Conformité des matériaux :

Tous les matériaux doivent être conformes aux normes françaises (ou EN lorsqu'elles existent) et posséder un avis Technique.

Les matériaux, éléments ou ensembles non traditionnels devront être soumis à l'accord préalable du Maître d'œuvre et faire l'objet d'un Avis Technique en cours de validité, accepté par l'AFAC et respectant les réserves de cet organisme.

Connaissance des impacts environnementaux – FDES :

Les impacts environnementaux des éléments de Gros Œuvre et de Second Œuvre devront être connus. Les matériaux ou produits proposés par l'Entreprise posséderont des Fiches de Données Environnementales et Sanitaires (FDES) ou une Analyse du Cycle de Vie (ACV) établies suivant la norme NFP 01-010.

L'Entrepreneur devra fournir toutes les informations concernant les performances environnementales et sanitaires des produits mis en œuvre relatifs à son corps d'état, en référence à l'application :

- De la norme NF P 01.010 « Qualité environnementale des produits de construction – Déclaration »
Où
- De la norme EN 15 804-A1 « Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction » d'avril 2014.

L'entreprise devra fournir les Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires (FDES) correspondant aux matériaux proposés, accompagnées des quantités mises en œuvre et de la localisation des produits.

Les déclarations environnementales spécifiques aux produits seront à fournir en priorité, puis dans l'ordre : déclaration générique, déclaration d'un produit équivalent et/ou d'une base de données équivalente, déclaration du fournisseur.

Provenance et caractéristiques des matériaux

Les PVC utilisés en sol souple devront être d'origine recyclée à hauteur d'au moins 30 %.

Qualité de l'air intérieur : émission en covt/formaldéhyde

Les produits et matériaux de constructions et de décorations utilisés en contact avec l'air intérieur devront respecter l'arrêté du 30 avril 2009.

Les émissions de COV et formaldéhydes des matériaux utilisés devront être connues pour 100% des surfaces en contact avec l'air intérieur. Tous les produits en contact direct avec l'air intérieur devront disposer d'un étiquetage sanitaire en COV/formaldéhyde selon la norme ISO 16000.

Les produits en contact direct avec l'air intérieur proposés par l'entreprise devront justifier d'un étiquetage sanitaire A+.

Les produits disposants de labels environnementaux complémentaires seront privilégiés (NF Environnement, Ecolabel Européen, Nature Plus ou label équivalent).

Les colles des revêtements de sols souples devront disposer du Label EMICODE EC1 ou EC1plus et de l'étiquetage sanitaire A+ en COV/formaldéhyde. En cas de mise en œuvre de moquettes dans certains locaux, ces dernières devront disposer du label GUT.

L'ensemble des matériaux prescrit respectera l'Arrêté du 30 Avril 2009 relatif aux conditions de mise sur le marché des produits de construction et de décoration contenant des substances cancérigènes mutagènes ou reprotoxiques de Catégorie 1 ou 2. Les produits en contact avec l'air intérieur ne devront pas dégager de particules et de fibres cancérigènes. Ces produits devront répondre aux tests prévus par la Directive Européenne 97/69/CE du 05/12/97 transposée en droit français le 29/08/98.

Entretien et maintenance

Les fiches d'entretien maintenance des différents produits devront être transmises et intégrées au DOE avec les typologies d'opérations, les fréquences et éventuellement les coûts des différentes opérations d'entretien et de maintenance.

Coefficients de réflexion – ambiance visuelle

Les revêtements de sols / murs / plafonds devront assurer le confort visuel des espaces en justifiant des valeurs de réflexion lumineuse suivantes :

- coefficient de réflexion de sol $\geq 30\%$
- coefficient de réflexion des murs, portes, placard et tête de lit $\geq 60\%$
- coefficient de réflexion des plafonds plâtre et faux plafonds $\geq 80\%$

L'entreprise fournira un justificatif des facteurs de réflexion lumineuse intérieure des produits.

3 DESCRIPTION ET POSITION DES OUVRAGES

3.1 RECHARGE AU MORTIER DE CIMENT

Localisation : Salle d'eau des chambres CSI et détenus avec siphon de sol, suivant indications des plans de repérage Architecte.

Réalisation d'une recharge rapportée désolidarisée au mortier de ciment, dosée suivant les exigences de la Norme, dressée à la règle.

Brut de finition en réception d'une chape de finition.

Sujétions particulières :

- Les carrelages seront en pose collée.
- Réalisation conforme aux Règles d'exécution et aux Règles de l'art.
- Bande résiliente de désolidarisation en périphérie des locaux de type Tramiplinte de chez TRAMICO ou équivalent.
- Joints de rupture et fractionnement suivant exigences, compris couvre joint.

3.2 SYSTEME D'ETANCHEITE LIQUIDE SOUS CARRELAGE

Localisation : Ensemble des locaux avec siphon de sol, suivant indications des plans de repérage Architecte. (Ensemble des Salles de bain carrelées du projet).

Réalisation d'une étanchéité sous chape de type 588 ENDUIT D'ETANCHEITE de chez PAREXLANKO ou équivalent sur fond propre et dur, comprenant :

Support :

- Chape rapportée désolidarisée au mortier de ciment avec forme de pente (décrite ci-avant)

Travaux préparatoires :

- La surface du support doit être cohésive, propre, exempte d'huile de décoffrage, de produit de cure et de tous produits pouvant nuire à l'adhérence de l'enduit d'étanchéité.
- Si besoin les supports devront être préparés par tous moyens appropriés : ponçage, rabotage, gre-naillage, nettoyage à très haute pression.

Surface courante :

- Un primaire d'arroche de type 165 PROLIPRIM UNIVERSEL appliqué au rouleau, à la brosse ou à la raclette caoutchouc en veillant à répartir uniformément le produit sur le support.
- Une première couche serrée de 588 ENDUIT D'ETANCHEITE appliquée au rouleau, à la brosse ou à la lisseuse à raison de 2 à 2,5 kg/m².
- Une deuxième couche de 588 ENDUIT D'ETANCHEITE croisée et appliquée au rouleau, à la brosse ou à la lisseuse à raison de 1 à 1,5 kg/m² (mise en œuvre après 24h de séchage de la première couche)

Remontée :

- La remontée d'étanchéité doit être réalisée sur une hauteur de **7 cm minimum au-dessus du sol fini** avec 588 ENDUIT D'ETANCHEITE au moyen de la bande d'étanchéité PROLIBAND, PROTECTBAND ou de la bande d'ARMATURE RM marouflée dans la 1ère couche de 588 ENDUIT D'ETANCHEITE.
- Elle est plaquée à l'aide de la face lisse d'une taloche à plat, en prenant soin d'éviter les plis.
- La bande est aussitôt recouverte de 588 ENDUIT D'ETANCHEITE.
- Les angles rentrants et sortants sont également traités au moyen de la bande PROLIBAND ou l'ARMATURE RM

Jonction sol/mur :

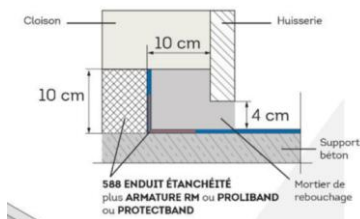
- Traitement de la jonction carrelage et faïence par la réalisation d'un joint étanche de type 628 SILICON PSICINE.

Traitement des points singuliers (relevés, seuils, pénétrations, raccordement sur siphons de sol, caniveaux, etc.) :

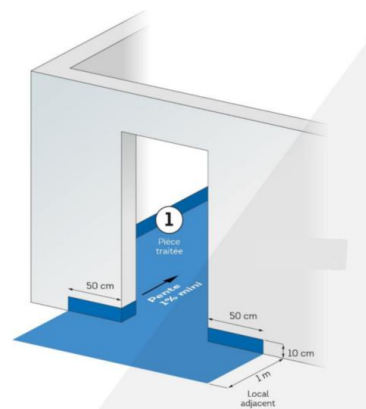
- Application identique à la surface courante renforcé à l'aide des bandes d'étanchéité ou armature dans le respect des règles et préconisations de l'avis technique.
- Traitement de la limite entre le local avec siphon et la porte

Sujétions particulières :

- Réalisation conforme au DTU 52.2
- Réalisation conforme à l'avis technique
- Le procédé devra être titulaire d'un avis technique favorable du CSTB en cours de validité, ou d'un CCP visé favorablement par le bureau de contrôle.



- Prévoir systématiquement et pour chaque pièce, une mise en eau avant réalisation du revêtement. Cette mise en eau fera l'objet d'un constat contradictoire entre MOE / Entreprise / contrôleur technique.



- Un plan de détail de mise en œuvre et raccordement étanche des siphons de sol sera établi par l'entreprise et soumis à validation par la MOE et le contrôleur technique.

3.3 FEUTRE RESILIENT ACOUSTIQUE SOUS CHAPE

Localisation : Sous chapes avec revêtement carrelage, suivant indications des plans de repérage Architecte, notamment chambres CSI compris sas (**hors locaux avec siphons**)

Fourniture et pose d'une sous-couche acoustique de désolidarisation en fibres de polyester revêtue d'un film polyéthylène de type Tramichape Eco Pro de chez TRAMICO ou équivalent. Remontée en plinthe de 10 cm, y compris au droit des portes intérieures, et enrobage des canalisations.

Mise en œuvre conforme aux prescriptions du fabricant.

Sujétions particulières :

- Delta Lw : 19 dB sous chape.
- Classe : SC a2 A
- Réception et nettoyage du support avant travaux.

3.4 GRES CERAME COLLE - 20 X 20 CM - U4 P4S - ANTIDERAPANT R12

3.4.1 Surface courante

Localisation : Suivant indications du Calepin des finitions de sols Architecte et fiche matériaux **repère 101**, dans les locaux Offices, Cuisines.

Revêtement grès cérame comprenant :

- Revêtement grès cérame de type PAVIGRES TECHNIC GRESPOR ou équivalent.
- Dimensions : 200 x 200 mm.
- Épaisseur : 12 mm
- Coloris et aspect : MALVEIRA ou équivalent
- Classement UPEC : U4 P4S minimum
- Glissance : R12.
- Pose collée sur chape ciment hors offices
- Pose collée sur dalle béton pour les offices.
- Pose collée sur chape béton mini 8cm pour les locaux de la cuisine et de la circulation étanchée au N1 du bâtiment logistique, suivant détail caniveau suivant recommandation du cuisiniste.
 - Four office RES 08 au niveau 1
 - Préparation conditionnement RES 07 au niveau 1
 - Circulation LOG-LOC 24 au niveau 1
 - Circulation RES 06 N1
 - Laverie RES 03 au niveau 1
 - Réserve RES 04 au niveau 1
 - Bureau RES 09 au niveau 1
 - Chambre froide RES 05 au niveau 1
 - Local vélo EE 04 au RDC haut

Nota : attention prévoir une réservation suffisante pour la partie cuisine pour la bonne mise en œuvre des siphons suivant préconisation du cuisiniste.

Sujétions particulières :

- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Jointoiement à base de résines époxy résistant au nettoyage haute pression et aux produits de désinfection.
- Réalisation conforme au DTU 52.2
- Toutes sujétions et profilés divers pour joints de fractionnement et/ou de rupture.
- Découpe des carreaux pour réalisation d'une façon de pente vers les siphons sol.

3.4.2 Plinthes à talon

Localisation : POUR MEMOIRE :

Sans objet : les plinthes sur panneaux isothermes sont prévues en plinthe PVC au lot PAROIS ISOTHERMES.

Plinthes à talon de 200 x 100 mm en éléments spéciaux de même nature compris éléments spéciaux pour angles saillants et rentrants.

Sujétions particulières :

- Collage des plinthes sur panneaux isothermes à l'aide d'une colle époxy adaptée au support.
- Jointoiement à base de résines époxy résistant au nettoyage haute pression et aux produits de désinfection.
- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Réalisation conforme au DTU 52.1.

3.4.3 Massifs béton pour passage de canalisations

Localisation : Suivant les exigences des lots techniques.

Massif en béton moulé habillé avec les plinthes du local concerné.
Compris peinture d'étanchéité sur massif béton

3.5 GRES CERAME COLLE 45 X 45 CM - U4 P4 - ANTIDERAPANT R11B

3.5.1 Surface courante

Localisation : Suivant indications du Calepin des finitions de sols Architecte et fiche matériaux, **repère 102**, dans les salles de bain des chambres renforcées CSI et détenus

Revêtement grès cérame comprenant :

- Revêtement grès cérame de type NOVOCERAM SAMSARA ou équivalent.
- Dimensions : 300 x 600 mm.
- Épaisseur : 9 mm
- Coloris et aspect : au choix de l'architecte dans la gamme complète du fabricant
- Classement UPEC : U4 P4 E3 C2
- Glissance : R11B.
- Pose collée sur chape ciment.

Sujétions particulières :

- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Jointoiement à base de résines époxy résistant au nettoyage haute pression et aux produits de désinfection.
- Réalisation conforme au DTU 52.2
- Toutes sujétions et profilés divers pour joints de fractionnement et/ou de rupture.
- Découpe des carreaux pour réalisation d'une façon de pente vers les siphons sol.

3.5.2 Plinthes talon

Localisation : POUR MEMOIRE :

Plinthes à talon de 200 x 100 mm en éléments spéciaux de même nature compris éléments spéciaux pour angles saillants et rentrants.

Sujétions particulières :

- Collage des plinthes sur panneaux isothermes à l'aide d'une colle époxy adaptée au support.
- Jointoiement à base de résines époxy résistant au nettoyage haute pression et aux produits de désinfection.
- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Réalisation conforme au DTU 52.1.

3.6 GRES CERAME COLLE - 45 X 45 CM - U4 P4 - ANTIDERAPANT R10A

3.6.1 Surface courante

Localisation : Suivant indications du Calepin des finitions de sols Architecte et fiche matériaux, **repère 103**, dans les salles de bain de l'internat.

Revêtement grès cérame comprenant :

- Revêtement grès cérame de type NOVOCERAM SAMSARA ou équivalent.
- Dimensions : 300 x 600 mm.
- Épaisseur : 9 mm
- Coloris et aspect : au choix de l'architecte dans la gamme complète du fabricant
- Classement UPEC : U4 P4 E3 C2
- Glissance : R10A.
- Chape ciment
- Pose collée sur chape ciment.

Sujétions particulières :

- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- **Jointoiement à base de résines époxy résistant au nettoyage haute pression et aux produits de désinfection.**
- Réalisation conforme au DTU 52.2
- Toutes sujétions et profilés divers pour joints de fractionnement et/ou de rupture.
- Découpe des carreaux pour réalisation d'une façon de pente vers les siphons sol.

3.6.2 Plinthes à talon

Localisation : POUR MEMOIRE :

Plinthes à talon de 200 x 100 mm en éléments spéciaux de même nature compris éléments spéciaux pour angles saillants et rentrants.

Sujétions particulières :

- Collage des plinthes sur panneaux isothermes à l'aide d'une colle époxy adaptée au support.
- Jointoiement à base de résines époxy résistant au nettoyage haute pression et aux produits de désinfection.
- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Réalisation conforme au DTU 52.1.

3.7 FAIENCE EN GRES CERAME 20 X 40 CM

Localisation : Suivant indications du Calepin des finitions de murs Architecte et fiche matériaux **repères 501, 502 et 503**, dans l'ensemble des Salles de bain des chambres Renforcées CSI, détenus et internat.

Revêtement mural de type faïence en grès cérame comprenant :

- Revêtement grès cérame gamme Pep'S de chez ARTE ONE ou équivalent
- Référence : au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- Dimensions : 200 x 400 mm.
- Épaisseur : suivant référence
- Coloris : au choix de l'architecte dans la gamme complète du fabricant
- Pose collée à l'aide de produit adapté sur supports béton/ciment ou plâtre et assimilés suivant localisations

Précision localisation :

La faïence est à prévoir toute hauteur sur l'entièreté des salles de bain (hors communes)

Pour les salles de bains communes, on distingue la faïence sur les plans de niveaux d'un double trait sur les parois indiquant la présence de faïence, elle est à prévoir toute hauteur à ces endroits-là.

Nota important :

La colle devra être autorisée suivant l'avis technique du système SPEC et du système TARADOUCHE HYBRIDE.

Sujétions particulières :

- Finition de tous les angles saillants par profilé en quart de rond de chez SCHLUTER SYSTEMS ou équivalent, finition acier inox.
- Les joints seront parfaitement alignés et rectilignes avec ceux du revêtement de sol.
- Les découpes seront judicieusement réparties et nettes.
- Jointoiement suivant
- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Réalisation conforme au DTU 52.2

3.8 FAIENCE EN GRES CERAME 20 X 20 CM

Localisation : Suivant indications du Calepin des finitions de murs Architecte, sur l'ensemble des points d'eau sur 60 cm de hauteur. (Office, cuisine, sanitaires, salle à manger...)

Revêtement mural de type faïence en grès cérame comprenant :

- Revêtement grès cérame de type Techno + de chez ARTE DECO ou équivalent
- Référence : au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- Dimensions : 200 x 200 mm.
- Épaisseur : suivant référence
- Coloris : au choix de l'architecte dans la gamme complète du fabricant
- Pose collée à l'aide de produit adapté sur supports béton/ciment ou plâtre et assimilés suivant localisations.

Sujétions particulières :

- Finition de tous les angles saillants par profilé en quart de rond de chez SCHLUTER SYSTEMS ou équivalent, finition acier inox.

- Les joints seront parfaitement alignés et rectilignes avec ceux du revêtement de sol.
- Les découpes seront judicieusement réparties et nettes.
- Nettoyage et tous travaux pour mise en service.
- Réalisation conforme au DTU 52.2

3.9 SYSTEME DE PROTECTION A L'EAU SOUS FAIENCES

Localisation : Sous faïence, dans les locaux avec siphon de sol, suivant indications du Calepin des finitions de murs Architecte.

Réalisation d'une protection à l'eau sous faïence type MAPEPLASTIC AQUADEFENSE EVO de chez MAPEI ou équivalent comprenant :

Support : plaque de plâtre et/ou béton et/ou parpaing

Travaux préparatoires :

- Les supports en béton et mortier doivent être sains, propres, dégraissés, dépoussiérés et décontaminés, exempts de tous résidus de peinture, traces de colle, etc.
- Les parties friables seront éliminées.
- Passer un grattoir sur les surfaces afin d'éliminer les éventuelles aspérités, puis dépoussiérer soigneusement.

Surface courante :

- Un primaire d'arrosage de type PRIMER G appliqué au rouleau en veillant à répartir uniformément le produit sur le support, à raison de 150 - 200 g/m²
- Une première couche de MAPELASTIC AQUADEFENSE EVO appliquée au rouleau à raison de 500 g/m². (Séchage de 60 minutes minimum entre passe)
- Une deuxième couche croisée de MAPELASTIC AQUADEFENSE EVO appliquée au rouleau à raison de 500 g/m².

Traitement des points singuliers :

- La bande d'étanchéité MAPEBAND PE 120 est marouflée dans la 1ère passe de MAPELASTIC AQUADEFENSE EVO
- La bande d'étanchéité est aussitôt recouverte d'une couche MAPELASTIC AQUADEFENSE EVO

Mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant, avis techniques et cahier des charges du C.S.T.B.

Sujétions particulières :

- Les supports devront être sains, dépoussiérés, dégraissés, exempts de tous corps gras, laitance ou de remontée d'humidité ou primarisés.
- Imperméabilisation jusqu'à 15 cm au-dessus du receveur pour les faces parement plâtre hydrofuge et toute surface pour les faces parement plâtre standard.
- Réalisation avant intervention du lot PLOMBERIE.

3.10 SIPHON DE SOL EN INOX - 200 X 200 MM

Localisation : Suivant indications des plans de repérage Architecte

L'entreprise devra la **fourniture et pose** du siphon de sol en inox de 2 mm d'épaisseur
Recommandation, choix et mise en œuvre suivant Avis Technique de l'étanchéité liquide sous carrelage.

Sujétions particulières :

- Prévoir les liaisons équipotentielle des siphons de sols
- Fixation inviolable.

Nota : Raccordement dû par le lot plomberie.

3.11 FOURNITURE ET POSE CANIVEAU DE SOL EN INOX - 300 X 300 MM

Localisation : Suivant indications des plans de repérage Architecte. et suivant les plans du cuisiniste.

L'entreprise devra le scellement de caniveau de sol en inox.

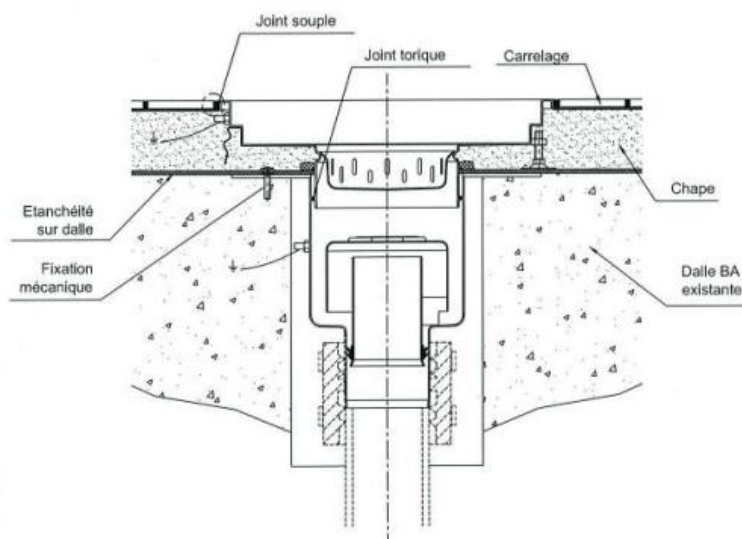
Sujétions particulières :

- Prévoir les liaisons équipotentielle des caniveaux de sols.

Détail :

Une chape 8 cm minimum est requise pour la mise en place des caniveaux de sol télescopique voir coupe ci-après.

Dans le cadre d'une étanchéité celle-ci doit impérativement être positionnée sous la chape.
Nous préconisons une étanchéité avec une application conforme à la réglementation en vigueur.



3.12 MIROIR PLEXI ENCASTRE DANS FAIENCE

3.12.1 Miroir salle d'eau

Localisation : Miroir en salle d'eau (recevant de la faïence en revêtement mural) des chambres.

L'entreprise devra la fourniture et pose de miroir incassable pour sanitaire, en Plexichok (acrylique renforcé) d'épaisseur 5 mm.

Bords arrondis à découpe numérique.

Fixation par chevillage et vissage, compris cache-vis.

Pose : encastrée en faïence

Référence : Kaptorama de chez SOCOMIX ou équivalent les ERP

Dimensions : 400 mm larg x 600 mm ht (pose verticale)

Compris toutes fournitures et sujétions d'exécutions.

3.12.2 Miroir salle d'eau chambres détenus

Localisation : Miroir en salle d'eau pour les chambres détenus 403 404 et 405.

L'entreprise devra la fourniture et pose de miroir incassable pour sanitaire, en inox de DELABIE ref 3453 ou équivalent.

Fixation collée.

Pose : encastrée en faïence

Dimensions : 400 mm larg x 600 mm ht (pose verticale)

Compris toutes fournitures et sujétions d'exécutions.

3.12.3 Miroir salle de bain commune

Localisation : Miroir d'une salle de bain commune

L'entreprise devra la fourniture et pose de miroir incassable pour sanitaire, en inox de DELABIE ref 3453 ou équivalent.

Fixation collée.

Pose : collé

Dimensions : 600 mm larg x 1500 mm (pose verticale)

Compris toutes fournitures et sujétions d'exécutions.

3.13 TRAPPES A CARRELER

Localisation : Pour l'ensemble des gaines WC dont le mécanisme n'est pas accessible par une trappes depuis la circulation.

Fourniture et pose de trappes de visite **coupe-feu et isophonique** à carreler (trappes du Commerce à revêtir dito parties courantes), dimensions 30 x 30 cm de SANITRAP ou équivalent.

Fermeture par batteuse à carré

Degré feu : CF 1 heure

DETAILS DE PRINCIPE POUR LES REVETEMENTS DE SOL

Détail Office avec revêtements de sols souples et carrelage

